

Construction d'une unité centralisée de production alimentaire - Actes modificatifs aux contrats de travaux

Vu la délibération du Conseil municipal en séance du 09 décembre 2019 prenant acte du coût prévisionnel des travaux et des équipements de cuisine porté à 2 054 186,37 € hors taxes après attribution de l'ensemble des contrats liés à l'opération

Considérant l'engagement des travaux à partir du 15 octobre 2019, les différents reports consécutifs à la crise sanitaire, et les retards dans l'exécution des travaux liés principalement à des difficultés d'approvisionnement des matériaux nécessaires à la fabrication et à la mise en œuvre de l'ossature bois de la construction

Vu le compte rendu de chantier en date du 25 mai 2021 diffusé par le maître d'œuvre qui précise l'avancement des travaux pour chacun des 14 lots, et planifie les opérations préalables à la réception des travaux à partir du 13 juillet 2021

Vu les projets d'actes modificatifs présentés par le maître d'œuvre avec les fiches techniques justificatives des travaux supplémentaires ou complémentaires, ainsi que les ajustements générant des plus et moins-values à certains lots afin d'optimiser le bilan financier de l'opération

Vu l'avis favorable émis par la commission des marchés à procédure adaptée en séance du 03 juin 2021 sur la passation des avenants aux contrats au vu des justifications apportées

Considérant les travaux modificatifs référencés au bilan d'opération qui se traduisent par un besoin financier complémentaire à l'opération d'un montant global hors taxes de 33 953,12 €, soit une variation de + 1,65%

Considérant le respect des engagements contractuels par l'équipe de maîtrise d'œuvre sur la variation du coût des travaux lors de la réalisation de l'équipement

Considérant l'évolution financière du coût prévisionnel des travaux porté après intégration aux contrats des avenants à 2 088 139,49 € hors taxes

Considérant le plan prévisionnel de financement de l'opération qui prévoit la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'Etat dans le cadre de la dotation pour le soutien à l'investissement local,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les actes modificatifs générant une augmentation financière à l'opération de 33 953,12 € hors taxes, et de solliciter le concours financier des co-financeurs sur ce complément de programme.

Le conseil municipal, après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer les actes modificatifs présentés au bilan général de l'opération et à les notifier aux attributaires des lots concernés pour exécution et intégration des prestations aux contrats de travaux

- SOLLICITE la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'Etat dans le cadre de ce complément d'opération d'un montant global hors taxes de 33 953,12 €

- SOLLICITE l'ajustement du plan prévisionnel de financement, en dépenses et recettes (article 2313).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard